



Les salons de chiens et chats, angle mort de la loi sur la maltraitance animale

Par Julie Bienvenu (Marseille, envoyée spéciale)

Publié le 29 décembre 2021 à 01h04 - Mis à jour le 29 décembre 2021 à 16h46

Réservé à nos abonnés

Partage



FACTUEL | Alors qu'une toute récente loi interdira la vente de chiens et de chats dans les animaleries à partir du 1er janvier 2024, la question de l'achat d'impulsion (et du potentiel abandon) continue de se poser lors des salons animaliers, qui se tiennent presque tous les week-ends en France.

~~Le brouhaha qui monte de la fosse de la salle de concert du Dôme à Marseille, ce~~

Pour soutenir le travail de toute une rédaction, nous vous proposons de vous abonner.

[Pourquoi voyez-vous ce message ?](#)

S'abonner

Déjà abonné ? [Connectez-vous](#)

premier Salon des animaux de compagnie et leur bien-être.

Presque tous les week-ends se tient en France un salon animalier – des petits Salons du chiot, consacrés uniquement à la vente d’animaux par des éleveurs ou des revendeurs, au Paris Animal Show qui réunit chaque année plus de cinq mille chiens, chats et nouveaux animaux de compagnie (NAC – lapins, rongeurs, oiseaux, lézards, etc.), avec exposition, concours et vente de produits pour animaux.

Ces salons ne sont pas concernés par la nouvelle loi sur la maltraitance animale, parue au Journal officiel le 1^{er} décembre, qui prévoit l’interdiction de la vente de chiens et de chats dans les animaleries à partir du 1^{er} janvier 2024. L’objectif affiché est de limiter les achats impulsifs afin de lutter contre l’abandon des animaux de compagnie. Chaque année en France, environ 900 000 chiots seraient vendus ou cédés, d’après une estimation du Syndicat national des professions du chien et du chat (SNPCC) – les derniers chiffres officiels datent d’il y a plus de vingt ans –, et près de 300 000 chiens et chats seraient abandonnés, selon le rapport du député Loïc Dombreval (La République en marche, Alpes-Maritimes).

Décryptage :

Plébiscités pendant les confinements, les animaux de compagnie envahissent les refuges

« *On est responsable de son animal toute sa vie, rappelle Reha Hutin, présidente de la Fondation 30 millions d’amis. L’acquisition doit être un acte réfléchi, on ne peut pas prendre cette décision en se baladant entre les stands d’un salon !* » Pour bien choisir son compagnon, il faut pouvoir discuter avec la personne qui